

N°3 - 2024

# la lettre mensuelle



## Commune de La Chapelle-de-Brain

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26/04/2024

**Présents** : M. MORISOT Johann, Maire, Mmes : DUTEMPLE Karine, MARTEL Jeannick, PLANÇON-PROVOST Fabienne, TESSIER Delphine, MM : GÉRARD Michel, LAMENISOT Yoann, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration** : Mme HEUZÉ Céline à Mme PLANÇON-PROVOST Fabienne, M. LAGOUE Lionel à Mme DUTEMPLE Karine

**Absent(s) excusé(s)** : Mme LEFEVRE Marie-Christine, M. DAVAL Rodolphe.

**Absent(s)** : M. DANET Tony.

**Secrétaire de séance** : Mme PLANÇON-PROVOST Fabienne

### Distribution Bulletin Communal :

Le nouveau bulletin communal vous a été distribué. Dans le cas où votre domicile aurait été oublié, ou que votre boîte aux lettres ne permettait pas sa distribution, nous vous invitons à venir vous signaler en mairie. Nous en profitons pour vous notifier un erratum sur cette édition :

Page 57 - Liste des hébergements : Gites du Clos Lucas, numéro de téléphone éronné : **06 12 63 14 75**

Page 30 - Liste des associations : Association Chépakoifaire , contact : **chepakoifaire7@gmail.com**

Nous nous excusons pour cette erreur et cet oubli.

### IMPORTANT : Distribution Lettre Mensuelle :

La lettre mensuelle «Jaune» est éditée après chaque conseil municipal, vous donnant le compte rendu des délibérations prises et diverses informations communales. Pour la consulter, vous avez 2 possibilités :

En version numérique : En vous connectant au site internet de la commune dans l'onglet Administration Communale, ou en vous inscrivant à la newsletter pour la recevoir dans votre boîte mail.

En version papier : Elle peut être alors distribuée dans votre boîte aux lettres. Pour se faire, nous vous invitons à **coller le petit logo adhésif ci-contre sur votre boîte aux lettres**, côté route, de façon **bien visible**.

La version papier sera mise uniquement dans les boîtes aux lettres où le logo sera apposé, permettant ainsi de rationaliser cette distribution et de ne l'éditer qu'en quantité suffisante, limitant ainsi le gaspillage de papier. Le logo peut être rajouté ou retiré à n'importe quel moment , la tournée s'adapte à votre choix.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : Vendredi 31 mai 2024 à 19h30**

**Mairie de la Chapelle-de-Brain - 02.99.70.20.03 - [mairie@lachapelledebrain.fr](mailto:mairie@lachapelledebrain.fr)**

Web : [www.lachapelledebrain.fr](http://www.lachapelledebrain.fr) - Instagram : #lachapelledebrain

**Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale :**

Lun-Mer-Jeu : 9h-12h30 / Mar : 9h-12h30 et 13h-17h30 / Ven : 9h-12h30 et 13h-16h30

**Horaires d'ouverture Médiathèque :** 02 99 70 13 95 / [mediatheque.lachapelle2@gmail.com](mailto:mediatheque.lachapelle2@gmail.com)

Mer : 14h30-18h / Jeu : 16h-18h30 / Ven : 16h-18h / Sam : 10h30-12h30

### **Délibération 2024/018 – Participation aux frais de fonctionnement du RPI :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement dans le cadre du Contrat d'Association avec l'école privée de la Chapelle de Brain et le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI La Chapelle-de-Brain/Renac/Saint-Just) pour l'année scolaire 2023/2024 :

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les participations suivantes :

- 1 466.00 € pour les enfants en maternelle
- 424.00 € pour les enfants du primaire

Effectifs des élèves originaires de La Chapelle-de-Brain dans le RPI et participation aux OGEC respectifs :

- A La Chapelle-de-Brain : 18 maternelles et 13 primaires :  $(18 \times 1466) + (13 \times 424) = 31\,900$  €
- A l'école de Renac : 19 primaires :  $(19 \times 424) = 8\,056$  €
- A l'école de Saint Just : 3 maternelles et 13 primaires :  $(3 \times 1466) + (13 \times 424) = 9\,910$  €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2023/2024 selon les montants suivants : 31 900 € à l'OGEC de l'école de La Chapelle-de-Brain, 8 056 € à l'OGEC de l'école de Renac et 9 910 € à l'OGEC de l'école de Saint Just
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à cette participation

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

### **Délibération 2024/019 – Convention financière avec l'école de la Chapelle - année scolaire 2023/2024 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27/09/2013, il a été décidé de participer financièrement auprès de l'école de La Chapelle-de-Brain pour les frais de cantine scolaire et de garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d' :

- ACCEPTER la convention qui sera conclue entre l'association O.G.E.C. de la Chapelle-de-Brain et la commune de La Chapelle-de-Brain dans le cadre d'un soutien financier des actions de l'association O.G.E.C. de l'école de La Chapelle-de-Brain à savoir la cantine et la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024. L'aide de la collectivité s'élèvera à 29 733.71 euros représentant les dépenses de fonctionnement engagées par l'école. Cette somme sera créditée sur le compte de l'association après signature de la convention,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette convention.

### **Délibération 2024/020 – Demandes de subventions associations communales :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations communales ,

Considérant les bilans financiers présentés pour l'année 2023, les dossiers de demandes de subvention déposés pour l'année 2024 par les associations et leurs prévisionnels financiers,

Considérant l'avis de la commission association suite à l'analyse de ces demandes,

Après en avoir délibéré, et à la majorité avec 7 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser les montants suivants : --> à suivre

### **Délibération 2024/020 – Demandes de subventions associations communales (suite) :**

=> association VTT Pays de Vilaine : 1000 euros

=> association ACCA : 200 euros

=> association LES BRANICHAPELLOISES : 350 euros

=> association LE LAC : 400 euros

=> association L'ABBAYE : 80 euros

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

### **Délibération 2024/021 – Emprunt - programme 2024 :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne. Le prêteur consent à l'emprunteur, qui l'accepte, un crédit à taux constant destiné à financer les travaux d'investissement (réhabilitation maison pluridisciplinaire) programmés en 2024 aux caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 600 000 € (six cents mille euros)

- Taux : 3.57 % l'an

- Durée totale : 180 mois

- Périodicité : Trimestrielle

- Type de taux : fixe

- Frais de dossier : 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de financement du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 600 000 euros (six cents mille euros) aux caractéristiques financières énoncées ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce contrat.

A la finalisation du programme mobilier de la maison pluridisciplinaire, et suite aux versements des subventions accordées pour cette opération, cet emprunt pourra être renégocié en montant et en durée.

### **Délibération 2024/022 – Voeu de soutien à la plateforme commune de positionnement du territoire couvert par le centre hospitalier de Redon-Carentoir :**

Un comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir a vu le jour, rassemblant ainsi les élus (parlementaires et élus locaux), citoyens et usagers, personnels de santé et tout autre acteur du territoire souhaitant le rejoindre pour défendre collectivement son service public hospitalier.

L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, nuit à son attractivité, représente un gaspillage et un handicap budgétaire majeurs. La construction d'un nouvel hôpital est une nécessité absolue.

Le comité d'appui expose ses revendications et sa vision pour l'hôpital de Redon-Carentoir à travers une plateforme commune afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- SOUTIENT le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,
- DESIGNER 2 personnes pour représenter la commune de La Chapelle-de-Brain au sein du comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir en les personnes de Mmes PLANCON-PROVOST Fabienne et HEUZE Céline.
- CHARGE le Maire de transmettre les noms des personnes désignées et le présent vœu au Comité d'appui.

## **Délibération 2024/023 – Réhabilitation maison pluridisciplinaire : signature des marchés de travaux :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1,

Vu le code des marchés publics ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants,

### **Programme : Réhabilitation maison pluridisciplinaire :**

Lot 1 : désamiantage

Entreprise retenue : SOFRAMIANTE - Z.A de Bel Air - 35320 CREVIN

Montant du marché : 8 050 euros HT

Lot 2 : démolition

Entreprise retenue : LES CONSTRUCTEURS D'AUJOURD'HUI - Z.I Sainte Anne - 56350 ALLAIRE

Montant du marché : 10 700 euros HT

Lot 3 : gros oeuvre

Entreprise retenue : LES CONSTRUCTEURS D'AUJOURD'HUI - Z.I Sainte Anne - 56350 ALLAIRE

Montant du marché : 79 231.27 euros HT

Lot 4 : charpente bois

Entreprise : entreprise DUBOIS CHARPENTES - 1, rue des marais - Z.A Les Rosais - 35550 SIXT/AFF

Montant du marché : 24 068.35 euros HT

Lot 5 : traitement des bois

Entreprise retenue : LOT INFRUCTUEUX

Lot 6 : ravalement

Proposition de rendre le lot infructueux. En effet, l'offre unique déposée est supérieure de 122,45% à l'estimation et s'avère donc inacceptable, son montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché.

Lot 7 : couverture

Proposition de rendre le lot infructueux. En effet, l'offre unique déposée est supérieure de 91,55 % à l'estimation et s'avère donc inacceptable, son montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché.

Lot 8 : menuiseries extérieures

Entreprise retenue : LOT INFRUCTUEUX

Lot 9 : menuiseries intérieures - cloisons sèches - isolation

Entreprise retenue : LOT INFRUCTUEUX

Lot 10 : isolation soufflée

Entreprise retenue : ISODEAL - Z.I de la Croix Blanche - Impasse Rémy - 44260 MALVILLE

Montant du marché : 2 052 euros HT

--> à suivre

**Délibération 2024/023 – Réhabilitation maison pluridisciplinaire : signature des marchés de travaux (suite) :**

Lot 11 : escalier

Entreprise retenue : LOT INFRACTUEUX

Lot 12 : revêtements de sols - faïences

Entreprise retenue : FRANGEUL - Z.A Bel Air - 35550 SAINT JUST

Montant du marché : 18 902.73 euros HT

Lot 13 : peinture - revêtements muraux

Entreprise retenue : LOT INFRACTUEUX

Lot 14 : chauffage air-air

Entreprise retenue : LOT INFRACTUEUX

Lot 15 : plomberie - sanitaires - ECS

Entreprise retenue : LOT INFRACTUEUX

Lot 16 : électricité - ventilation

Proposition de rendre le lot infructueux. En effet, l'unique offre recevable déposée est supérieure de 25,75 % à l'estimation et s'avère donc inacceptable, son montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché.

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, DSIL, du FONDS VERT, de la Région Bretagne et de Redon Agglomération au titre des Fonds de Concours
- APPROUVE la décision de déclarer les lots 5-6-7-8-9-11-13-14-15 et 16 infructueux et de poursuivre sous la forme d'un marché négocié

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Délibération 2024/024 – Réhabilitation maison pluridisciplinaire : signature des marchés négociés:**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1,

Vu le code des marchés publics,

Considérant le résultat de la commission d'appel d'offres du 25/04/2024,

Considérant la délibération n° 2024/023 déclarant infructueux les lots 5-6-7-8-9-11-13-14-15 et 16,

Considérant la présentation de 3 devis pour le lot 16 «électricité» dans le cadre du marché négocié faisant suite au lot déclaré infructueux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public suivant

**Programme : Réhabilitation maison pluridisciplinaire :**

Lot 13 : peinture - revêtements muraux

Entreprise retenue : COULEURS MATIERES - ZA Le Verger - 56 350 SAINT PERREUX

Montant du marché : 17 533,22 euros HT

- APPROUVE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, DSIL, du FONDS VERT, de la Région Bretagne et de Redon Agglomération au titre des Fonds de concours

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## Informations diverses portées au Conseil Municipal

### 1/ Devenir médical de la commune :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu à son attention et celle du Conseil Municipal, de personnes s'inquiétant du devenir du medecin sur la commune.

Cette question du départ programmé du Docteur Hureau mais plus largement les questions sur le sujet de la santé à l'échelle de la commune, sont les préoccupations principales du Conseil Municipal depuis le début du mandat. De nombreux échanges entre professionnels de santé, Redon agglomération et l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont eu lieu ces dernières années. N'étant pas suivi par l'ARS, le conseil a pris le sujet en main pour lancer un projet immobilier sur la thématique. Aussi, comme le montre la délibération n°23 du jour, la commune lance la phase travaux de 3 futurs cabinets. Ces nouveaux locaux, dans le bourg, permettront d'accueillir les professionnels de santé qui le souhaitent. De nombreuses démarches sont entreprises depuis de nombreuses semaines afin de trouver ces professionnels. Nous n'avons malheureusement à ce jour pas les garanties entières de pouvoir conserver un medecin généraliste mais ce projet majeur permet de nous donner les meilleures chances et de pouvoir leur proposer d'ici début de l'année prochaine un cadre de travail confortable et fonctionnel.

### 2/ Village ambassadeur du don d'organe :

Suite à un contact avec le collectif Greffes+, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune devienne «Village ambassadeur du don d'organe». Le Conseil Municipal réponds favorablement et à l'unanimité à cette demande.

Le sujet du don d'organes est encore méconnu dans les familles. Au titre de la loi, aujourd'hui nous sommes tous donneurs sauf à s'y être opposé par écrit de son vivant. Cependant en France le taux de refus est d'environ 40% par manque d'informations, sensibilisation car sans écrits, et la réticence de la famille, les équipes abandonnent la démarche. 27 000 personnes sont actuellement en attente de greffe et chaque année, c'est 1 000 décès enregistrés faute de donneurs.

Aussi il est proposé d'apposer aux entrées de la commune 2 panneaux notifiant ce rôle d'ambassadeur afin de permettre d'ouvrir le dialogue au sein des familles. Conjointement à cette démarche, des actions de sensibilisation sur le sujet seront organisées lors d'événements sur la commune.

----- **Fin de séance** -----

## ----- **Les Actualités et Informations du mois** -----

### FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Dans le cadre de sa politique de défense et de protection des personnes, la municipalité proposera une nouvelle formation **GRATUITE** aux gestes qui sauvent, ouverte à tous, dès 10ans. Une nouvelle date sera proposée un samedi à venir.

#### A l'agenda ...

#### - 27 mai 14h / 30 mai 12 h : Résidence d'artiste

Dans le cadre du festival de l'Emoi des arts, Karen Raccah et Gaël Gicquiaud réaliseront une oeuvre directement sur site.

Venez librement à leur rencontre.

#### - 9 juin : Elections européennes

#### - 14 juin : Fête de la musique à Brain.

Organisée par l'association la Mare

Feu d'artifice offert par la municipalité à 23h30

#### Un nouveau professionnel sur la commune

Un robot à votre service

- Débroussaillage tout terrain avec robots de pente radiocommandés
- Rognage de souches

**BREIZH BROYAGE**

Travail en pente jusqu'à 60°

Baptiste GILBERT  
06 99 50 53 05  
bgilbert@breizhbroyage.fr

Découvrez mon activité

## ATTENTION : Démarchage frauduleux

REDON Agglomération alerte les habitants sur du démarchage à domicile frauduleux, actuellement en cours sur le territoire.

En effet, deux jeunes hommes se présentent en tant que représentants du Service Environnement de REDON Agglomération pour indiquer qu'il va y avoir un changement dans les modalités de collecte. Ces personnes ont soutiré de l'argent à une victime domiciliée sur Redon.

Ces personnes agissant au nom de REDON Agglomération ne sont aucunement mandatées par la collectivité ou par les mairies pour effectuer ces interventions.

REDON Agglomération informe qu'elle n'entreprend aucune modification dans les modalités de collecte des déchets ménagers et rappelle que les agents de collecte se présentent toujours munis d'un badge.

La gendarmerie a été avertie de ces actes afin de les stopper au plus vite. Si vous êtes victime de ce type de démarchage, n'hésitez pas à les contacter.

Nous vous invitons à rester vigilants !

**SAMEDI 8 JUIN**  
à partir de 18h

BIENVENUE à TOUS  
aux p'tits événements  
de  
**Brain** festival  
d'été



Contes, Musique  
Repas partagé  
et cuisson au four  
Pains en vente  
sur place réalisés par  
« Les Belles Miches »

Brain-sur-Vilaine  
Place des Ormeaux  
Au four à Dédé

### BAL FOLK

Organisé par le P'tit Festival. Un moment de plaisir et de convivialité ouvert à tous, autour de danses d'ici et d'ailleurs.

**Samedi 16 novembre 2024 à 20h30**

Salle Espace Loisirs. Plus d'infos à venir ...



du 1er JUIN au 30 SEPTEMBRE  
Bourg de Brain-sur-Vilaine (35)

LA CHAPELLE  
DE BRAIN

# L'émotion DES ARTS

5ème Edition - 2024



GAËL GICQUIAUD  
LAURE DUQUESNE  
MICHEL LECLERCQ  
KAREN RACCAH  
MÄLÒ

Balade entre les  
sculptures monumentales

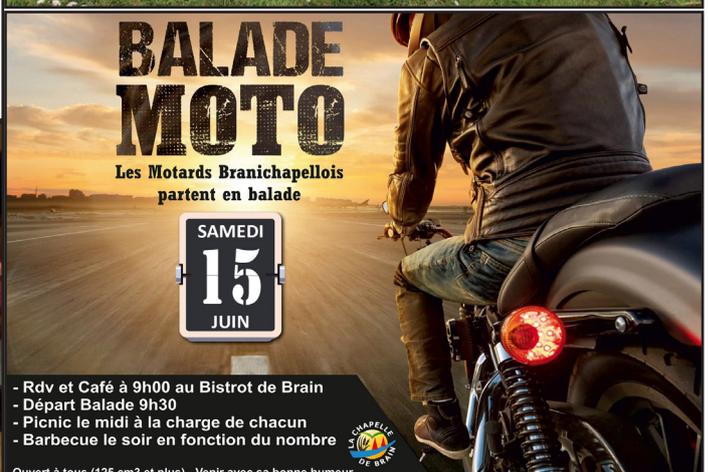
Gratuit - Tout public

Crédit photo : Michel Leclercq - Humanité

# BALADE MOTO

Les Motards Branchapellois  
partent en balade

SAMEDI  
**15**  
JUIN



- Rdv et Café à 9h00 au Bistrot de Brain  
- Départ Balade 9h30  
- Picnic le midi à la charge de chacun  
- Barbecue le soir en fonction du nombre

Ouvert à tous (125 cm3 et plus) - Venir avec sa bonne humeur

**14 JUIN 2024**

**BRAIN SUR VILAINE**

**FÊTE DE LA  
MUSIQUE**

**FEU D'ARTIFICE**

19H - 1H  
2 SCÈNES - 4 GROUPES



**BUVETTE ET RESTAURATION**  
sur place



**DU CHOIX**

40 producteurs et productrices  
et plus de 800 produits

**DU GOÛT**

Des produits de saison et du terroir

**SANS PESTICIDES**

Ni hormones, ni OGM, mais du soin  
aux animaux, aux plantes et à la terre

**PRIX ACCESSIBLES**

Et prix équitables

**LOCAL**

Fermes et ateliers de transformations  
à moins de 30 minutes de Redon



**ON ARRIVE À  
BRAIN SUR VILAINE  
A PARTIR DU JEUDI 16 MAI**

Et tous les prochains jeudi de 18h à 20h  
au **Bistrot**, 29 grande rue



Pour commander  
ce que vous voulez, quand  
vous voulez  
c'est par ici :  
**connexionpaysanne.fr**



contact@connexionpaysanne.fr



DÉCOUVREZ

**les plantes  
médicinales**

LE 15 JUIN 2024 À GANNEDEL  
35660 LA CHAPELLE DE BRAIN  
DE 14H30 À 16H30

UN HERBORISTE CERTIFIÉ VOUS EXPLIQUE  
**LES VERTUS DES PLANTES**  
AUTOUR DU MARAIS DE GANNEDEL

sur inscription - places limitées  
lesrives.35600@gmail.com

**Gratuit**



**Brain de couleurs**  
Exposition de peintures



**Du 8 au 14 juin 2024**

Entrée libre de 10h à 19h

**Vernissage**  
**Samedi 8 juin 2024 à 18h**

Salle des fêtes  
Place de l'Abbaye-35660 Brain-Sur-Vilaine